

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juin 2014

---

**RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 227

présenté par

M. Laurent, Mme Bechtel et M. Hutin

-----

**ARTICLE 5**

Supprimer les alinéas 7 à 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de substituer aux trois contrats un contrat-cadre unique conclu entre l'État et les trois EPIC pour s'assurer de la bonne cohésion du groupe ferroviaire public. En cohérence, il est proposé de supprimer le contrat prévu entre l'État et SNCF Mobilités.